



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mercredi 12 novembre 2025 – 20h15 – Foyer de la Grande Salle**

Présidence : Mme Carolien TERINK HUNZIKER

Personnes excusées : Mmes Amandine COULLARD-DESCOS, Sandra DELAFONTAINE, Elodie JEANNERET, Isaline PROBST SCHÄR ainsi que MM. Edgar DIEPERINK, Nicolas GOLAY, Jérôme MAGNIN, Saverio NUTRICATO, Jean-Marie PASCHE, Corentin PASCHE, Jean-Marie RENAUD et Jean-Michel RENAUD

Personne absente : *aucune*

* * *

Mme la Présidente Carolien TERINK HUNZIKER souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **33** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

La Présidente demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente comme suit :

1. **Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2025**
2. **Communications du Bureau**
3. **Préavis 07-2025 : Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025, rapport de la commission des finances**
4. **Dépôt du préavis 08-2025 : Révision du plan d'affectation communal (PACom)**
5. **Dépôt du préavis 09-2025 : Budget 2026**
6. **Dépôt du préavis 10-2025 : Ajustement du bilan pour le passage au MCH2**
7. **Informations de la Municipalité**
8. **Divers et propositions individuelles**

1. Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2025

La Présidente demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions. La Présidente remercie son rédacteur.



2. Communications du Bureau

La Présidente rappelle qu'à la suite des deux dernières démissions au sein du Conseil communal, le nombre de Conseillères et Conseillers se montent à présent à 45. L'Assemblée peut continuer à délibérer sans élections complémentaires si elle ne descend pas en dessous de 40 membres. Pour éviter d'en arriver là, la Présidente demande chacune et chacun à poursuivre son mandat jusqu'au terme de la législature. A noter que la détermination du quorum continue à se calculer sur la base du nombre de sièges totaux.

La Présidente lance un appel pour le don des jetons de présence à l'occasion de la séance du mois de décembre. Les propositions sont à adresser au Bureau du Conseil.

La Présidente remercie les Pompiers pour leur revue annuelle, Gigusto pour la tenue de son salon et l'ADIG pour l'organisation de sa soirée de jeux de société.

Dates à venir

- 12 novembre : soirée jeux de société organisée par l'ADIG
- 28 et 29 novembre : soirées annuelles de la société de Gym.
- 7 décembre : concert « les voyageuses » à l'Eglise organisé par l'ADIG
- 13 et 14 décembre : concerts annuels de la Fanfare
- 12 décembre : séance du Conseil communal

3. Préavis 07-2025 : Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025, rapport de la commission des finances

La Présidente passe la parole à M. Florian Magnin, rapporteur, qui donne lecture intégrale du rapport de la commission des finances. Deux amendements sont déposés par la commission qui propose les conclusions amendées comme suit :

« A l'appui de ce qui précède, la CoFin préavis favorablement les crédits supplémentaires au budget n°2, 3, 4, 5 et 6. Elle entend, en revanche, amender :

- i. le crédit supplémentaire n°1 [amendement n°1] (hors augmentations statutaires) dans l'attente d'un développement argumenté de la Municipalité ;*
- ii. le crédit supplémentaire n°7 afin de respecter la décision précédemment votée par le Conseil communal faute de nouveaux éléments [amendement n°2].*

Elle propose ainsi, en l'état, la conclusion amendée suivante :

Le Conseil communal décide :

1. D'accorder partiellement à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2025, pour un montant de 90'072 francs (augmentations statutaires non comprises). »

La Présidente informe l'Assemblée que les deux amendements sont jugés recevables et rappelle le processus de vote en cas d'amendements.



La discussion est ouverte s'agissant du 1^{er} amendement :

M. le Syndic Philippe REZZONICO : remercie la commission pour son rapport et entend en préambule rectifier deux points du rapport :

- i) la Municipalité n'a pas souvenir d'avoir affirmé qu'elle reviendrait rapidement pour le financement du poste de secrétaire municipale ;
- ii) la personne partie à la retraite a tout de même travaillé entre la fin de son congé maladie et la fin de son activité professionnelle.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : fait projeter une présentation PowerPoint visant à présenter la composition du personnel administratif communal en 2023 et la situation à ce jour. Il ressort du comparatif 2023-2025 que plusieurs variations de taux d'activité (hausses et baisses) sont intervenues. En tout état de cause, la variation nette représente +0,3 ETP. L'organisation actuelle vise à permettre une certaine polyvalence entre les métiers avec des répondants et remplaçants pour chaque domaine permettant de pallier des absences pour des raisons de santé ou lors de vacances. Un rappel des tâches afférentes à chaque fonction est également présenté à l'Assemblée. Il est également rappelé que le secrétariat municipal constitue la porte d'entrée pour tous les habitants de notre commune que ce soit au travers de visites, de courriels ou d'appels téléphoniques. Ces sollicitations diverses et variées peuvent s'avérer chronophages. Le secrétariat municipal est également la plaque tournante de tous les services communaux (voirie, conciergerie, bibliothèque, garderie, etc.). En outre, la secrétaire municipale co-signe tous les documents avec le Syndic ce qui constitue une responsabilité particulière et individuelle. Les tâches de la secrétaire municipale adjointe sont également énumérées. Pour toutes les raisons évoquées, la Municipalité estime justifié l'engagement d'une secrétaire municipale adjointe afin de permettre l'accomplissement de l'ensemble des tâches dévolues au Greffe. S'il est vrai que la procédure d'engagement sous l'angle financier n'a peut-être pas été faite dans les règles de l'art, les raisons évoquées aujourd'hui justifient, de l'avis de la Municipalité, cet engagement indispensable.

Mme Doris CHRISTEN : remercie la Municipalité pour les réponses et les explications apportées et informe qu'à la suite de celles-ci, la CoFin retire son premier amendement.

M. Serge KURSNER : comprend que par le dépôt de cet amendement, la CoFin ne reprochait pas l'engagement d'une secrétaire municipale adjointe en tant que tel, mais la façon dont cette personne a été engagée ?

Mme Doris CHRISTEN : précise que la CoFin n'a pas fait de reproches à proprement parler, mais a relevé que le financement du poste n'a pas fait l'objet d'une demande auprès du Conseil communal. Comme le précisait notre rapport, le processus d'engagement est une compétence exclusive de la Municipalité, mais l'approbation du financement revient au Conseil communal. Et afin de pouvoir juger cette dépense en toute connaissance de cause, il était nécessaire que la Municipalité explicite le besoin lié à la création du poste.

L'amendement n°1 n'est pas soumis au vote car retiré par la CoFin

La discussion est ouverte s'agissant du 2^e amendement :

Mme Anne-Laurence BERGER : explique que ce bus est important pour le déplacement des participants du centre des jeunes. Les communes d'Aubonne et d'Etoy disposent également chacune de leur bus. Il est important de disposer d'un transport sécurisé. Dans le passé, les éducateurs utilisaient leur propre véhicule pour déplacer les jeunes ce qui posait des problèmes de logistique, d'assurance et de responsabilité. S'agissant du sponsoring, il est précisé que le cap de 10'000 francs est pratiquement atteint. Actuellement, nous sommes à 8'000 francs de sponsoring encaissé et nous attendons encore la réponse de certaines entreprises.



Conseil communal de Gimel

Mme Nathalie BUSSARD : demande combien de kilomètres sont parcourus en moyenne chaque mois ?

Mme Anne-Laurence BERGER : ne dispose pas de cette information, mais peut l'obtenir pour une prochaine séance.

M. Stéphane BOURGEOIS : en complément de la question posée par Mme Nathalie BUSSARD, il serait également intéressant de connaître la fréquence d'utilisation du bus. En amont de cet achat, est-ce que la Municipalité a étudié le coût que représente une location ponctuelle en comparaison d'une acquisition en leasing au coût annuel de 10'000 francs ? L'argument selon lequel d'autres communes disposent d'un bus n'est pas relevant s'agissant de nos propres finances communales. On peut également s'interroger si un tel besoin ne devrait pas être assumé par l'ASSAGIE ce qui permettrait de mutualiser les coûts. En aparté du sujet, il est rappelé que M. Laurent GUIGNARD avait indiqué à l'Assemblée, lors d'une précédente séance, que la question du montant de la participation annuelle de l'ASSAGIE au centre des jeunes serait revue une fois celui-ci rapatrié sur le site du campus scolaire. Or, lors du dépôt du budget 2026 par la Municipalité, force est de constater que la participation demeure inchangée pour l'année prochaine. Qu'en est-il ? Enfin, au-delà de la question de l'amendement qui porte sur l'exercice 2025, qu'en est-il du financement pour l'année 2026 ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : s'agissant de l'ASSAGIE, comme vous le savez, les activités parascolaires de l'UAPE viennent d'être intégrées à cette structure. La reprise du centre des jeunes par l'ASSAGIE est un projet de longue date mais qui impliquait la modification des statuts de l'association. Ces différentes adaptations nécessitent une certaine organisation de sorte qu'il convient de procéder par étape. Pour l'heure, le centre des jeunes reste internalisé dans la commune, mais la discussion n'est pas terminée avec l'ASSAGIE.

Mme Anne-Laurence BERGER : ne dispose pas d'une statistique détaillée mais peut toutefois affirmer que le bus est utilisé chaque semaine. Le vendredi par exemple, il est utilisé pour faire les courses de la semaine avec le concours des jeunes. Une activité extra-muros intervient également 2 fois par mois en moyenne (ex. minigolf, cinéma, activité au Signal-de-Bougy, etc.). Il n'y a pas eu d'analyse comparative entre le coût d'une location ponctuelle et un achat en leasing. En revanche, plusieurs offres de leasing ont été demandées. S'agissant du financement du bus pour 2026, une réflexion est en cours.

Mme Mary CROISIER : est-ce que le sponsoring est annuel ou unique ?

Mme Anne-Laurence BERGER : le sponsoring est unique et non périodique.

Mme Carole BOURGEOIS : relève que le Conseil communal avait refusé cette dépense dans le cadre du budget 2025 et s'étonne de revoir cette demande dans le cadre d'un nouveau préavis. De plus, le sponsoring de l'année ne couvre toujours pas le montant de la dépense annuelle. Par ailleurs, les enfants ne disposent-ils pas d'un abonnement de bus leur permettant de se déplacer, notamment pour faire des courses ?

Mme Anne-Laurence BERGER : confirme qu'ils disposent généralement d'un abonnement de bus, mais pas nécessairement les éducateurs. C'est une option envisageable, mais plus contraignante en termes de temps et de logistique, d'autant que pendant ce temps, les autres enfants attendent au centre des jeunes. Enfin, le sponsoring annuel de 10'000 francs serait vraisemblablement atteint.

Mme Sophie CROISIER : considère que cette dépense est une aberration s'agissant d'un petit village rural. Il existe des entreprises locales où faire des courses sans utiliser un véhicule. S'agissant des activités, elles peuvent également se faire à la campagne, en forêt, à proximité du village sans nécessité de déplacements motorisés.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : aujourd'hui, on ne peut plus uniquement emmener des enfants se balader en forêt pour les occuper. Certains parents s'y opposent d'ailleurs. Le Centre des jeunes ne fait pas uniquement du gardiennage, mais assure également un soutien moral et scolaire des enfants. En outre, la loi impose aux communes de s'occuper des enfants. Il faut dès lors rester pragmatique et ne pas non plus chipoter pour des menues dépenses, considérant que le montant du sponsoring est pour ainsi dire atteint. De plus, un enfant occupé



Conseil communal de Gimel

est un enfant qui ne fait pas de bêtises dans le village ou ailleurs.

Mme Carole BOURGEOIS : approuve les propos de Mme Sophie CROISIER considérant qu'il s'agit-là davantage d'une question de principes.

Mme Anne-Laurence BERGER : rappelle que les activités des enfants ne se limitent pas à des déplacements motorisés. Les jeunes jouent beaucoup en extérieur et réalisent des activités communautaires à l'intérieur du village.

M. Pasquale CIABURRI : en définitive, combien coûte réellement ce bus entre le leasing d'un côté et l'encaissement du sponsoring de l'autre ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : précise que le leasing porte sur une durée de 5 ans. Il a été acquis en 2024. La première tranche du leasing figurait déjà dans le budget 2024 voté par le Conseil communal. Le coût du leasing se monte à 10'000 francs par année, hors assurance. A l'issue du paiement de la 5^e tranche de leasing, la commune deviendra propriétaire du véhicule.

M. Andrea TASINATO : ayant trois garçons, on ne peut nier le rôle important du centre des jeunes qui est très sollicité par les enfants du village. A la question de savoir si une location ponctuelle est financièrement plus intéressante qu'un leasing, si l'on considère que le bus est utilisé 1x par semaine, au coût estimé de 100 francs pour la location, on atteindrait une dépense annuelle de 5'200 francs, soit moins que le coût annuel du leasing.

Mme Anne-Laurence BERGER : confirme qu'aucune étude comparative entre l'achat et la location n'a été faite. Toutefois, il faut aussi tenir compte qu'une location implique de prendre possession et de restituer le véhicule lavé à chaque utilisation à l'endroit où il est emprunté ce qui constitue une contrainte logistique à prendre en considération.

M. Maxime JAQUILLARD : relève que la société taxi Dany SA propose des véhicules de 8-9 places à la journée pour 180 francs pour un 100 km inclus ce qui revient, à peu de chose près, au coût annuel du leasing.

M. Serge KURSNER : se remémore l'époque où des jeunes désœuvrés commettaient des incivilités dans le village dont les frais pour la commune étaient certainement plus élevés que le coût d'un leasing. Ils sont désormais beaucoup mieux encadrés et le centre des jeunes y est pour beaucoup. Félicitations à eux.

M. Stéphane BOURGEOIS : précise que la légitimité du centre des jeunes n'est aucunement remise en question au travers de ce débat. C'est davantage une sorte de fuite en avant qui est ici dénoncée sur un plan strictement financier à l'heure où notre commune fait face à une situation financière difficile. C'est une analyse de chaque dépense, qu'elle soit petite ou grande qui doit être faite par la Municipalité. De manière plus large, s'agissant de la mobilité en général, est-ce que des solutions de type « car sharing » ou « Mobility » pourraient être envisagées pour favoriser les déplacements ponctuels ? Enfin, pour conclure sur une touche un brin ironique, si la commune n'arrive pas à trouver la somme manquante via le sponsoring, elle peut toujours suggérer au Conseil communal de faire don de leurs jetons à l'occasion de la séance du mois de décembre. Plus sérieusement, considérant que la somme sera vraisemblablement réunie, le Conseil communal peut raisonnablement refuser l'amendement pour l'année en question. La discussion pourra reprendre lors de l'étude du budget 2026.

Mme Doris CHRISTEN : confirme que l'amendement de la CoFin ne vise aucunement l'existence et l'utilité du centre des jeunes, il est uniquement question ici du coût du bus et uniquement cela.

M. Denis HUMBERT : comprend de la discussion que si la commune réunit la totalité des 10'000 francs, l'amendement peut être refusé car devenu sans objet ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme que si le sponsoring est atteint, nous aurons 10'000 francs de dépenses contre 10'000 francs de recettes, soit un résultat nul.



La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter l'amendement.

Par **26 OUI, 5 NON et 1 ABSTENTION** l'**amendement n°2** est **accepté**

La discussion est ouverte s'agissant des autres points du préavis :

M. Olivier SCHÄR : la discussion au sujet du bus est assez symptomatique de la situation d'aujourd'hui. Nous sommes en effet tous d'accord sur le fait que le centre des jeunes est important et qu'on ne devrait pas devoir passer une demi-heure là-dessus, mais plutôt à discuter de comment réduire l'endettement de la commune. La gestion financière actuelle de la commune donne plutôt l'impression qu'on vient avec des petits détails en fin d'année au sujet desquels il est difficile de dire non (engagement de personnes, leasing déjà débuté, etc.). A contrario, les plus gros postes sur lesquels on pourrait faire des économies sont passés sous silence ou sont noyés dans le budget annuel. Il manque une conduite stratégique de nos finances avec des déficits récurrents et une vision à court terme. Refuser le préavis serait l'occasion de donner un signal à la commune que nous ne voulons pas discuter de micro-dépassements, mais aborder les questions structurelles de nos finances communales. Quelles sont les priorités pour notre commune en matière d'aménagement, de services, du maintien ou non de notre patrimoine bâti, etc. Certaines questions n'ont d'ailleurs jamais donné lieu à des réponses approfondies. Il faut dès lors regarder au-delà de ce préavis qui mélange des aspects budgétaires et d'investissement.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : vous évoquez des questions de stratégie d'investissement là où il est question dans le préavis de dépense de fonctionnement. Il s'agit de deux choses distinctes. Le budget de fonctionnement est composé pour environ 80% de dépenses imposées. C'est la première année que la Municipalité dépose un préavis portant sur des dépassements budgétaires. Ce processus intervient régulièrement dans d'autres communes et n'est ainsi pas inusuel.

M. Simon NOBLE : remercie la CoFin pour ses rapports qui permettent de vulgariser ou résumer des thématiques parfois complexes à appréhender. S'agissant de l'intervention de M. Olivier SCHÄR, il est effectivement important de pouvoir travailler plus globalement et sur une vision à long terme. Ce besoin de recentrage n'est pas abordé ici pour la première fois, mais de manière répétée. Peut-être serait-il pertinent de constituer une commission chargée de s'intéresser à ces questions. Un regard extérieur permettrait l'apport d'idées neuves.

M. Lionel WEBER : s'étonne que les modifications liées à MCH2 n'aient pas été identifiées en amont. S'agissant des heures supplémentaires accumulées, là aussi, on peut imaginer qu'il ne s'agit pas de quelque chose qui survient sans crier gare. Il est dès lors étonnant de venir à présent avec des demandes budgétaires complémentaires avec des besoins a priori anticipables.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : relève que les causes sont expliquées dans le rapport de la CoFin.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter les conclusions amendées comme suit :

Le Conseil communal décide :

1. D'accorder à la Municipalité l'augmentation de taux d'activité au sein de l'administration communale.
2. D'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2025, pour un montant total 170'072.

Par **28 OUI, 3 NON et 1 ABSTENTION** le préavis 06-2025 **est accepté**.



4. Dépôt du préavis 08-2025 : Révision du plan d'affectation communal (PACom)

La Présidente passe la parole à M. Philippe REYMOND qui donne lecture des conclusions du préavis.

La Présidente informe que le préavis est confié à une commission *ad hoc* nommée par le Bureau qui se compose comme suit :

Commissaires
M. Robin HOTTELIER
Mme Sophie DEBONNEVILLE
M. Edgar DIEPERINK
M. Gregory DUBOIS
M. Nicolas GOLAY
Mme Elodie JEANNERET
M. Corentin PASCHE

La parole est passée à M. Léo VODOZ du Bureau ABA Partenaires SA qui présente les grandes lignes du PACom.

5. Dépôt du préavis 09-2025 : Budget 2026

La Présidente passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis.

La Présidente informe que le préavis est confié à la commission des finances pour traitement.

6. Dépôt du préavis 10-2025 : Ajustement du bilan pour le passage au MCH2

La Présidente passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis.

La Présidente informe que le préavis est confié à la commission des finances pour traitement.

7. Informations de la Municipalité

La parole n'est pas demandée par la Municipalité.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Carole BOURGEOIS : s'est trouvée surprise de recevoir une confirmation seulement 6 heures avant le début des **ateliers participatifs concernant la Place de la Vernette**. Sur le fond, cette seconde édition s'avère plus décevante en termes d'échanges. De plus, la plupart des propositions faites lors des premiers ateliers n'a pas été retenue.

M. Philippe REYMOND : regrette la confirmation tardive bien que l'on peut imaginer que la personne qui s'inscrit a noté la date de son inscription. Sur le fond, le but de ces 2^e ateliers était de relater ce qui a été retenu à la suite des travaux réalisés par la première commission *ad hoc* dans la foulée des premiers ateliers de 2023. Le rapport de synthèse a été publié, en son temps, sur le site internet de la commune. L'objectif était de consulter les participants sur les différentes variantes possibles en vue d'un futur plan d'affectation qui devra être déposé auprès du Conseil communal. Ce projet est interconnecté avec le PACom.



M. Nicolas JACQUIER :

- i) constate que le **préau du Collège Marais III** demeure allumé à des heures très tardives. Est-ce nécessaire ?
- ii) s'interroge sur la légalité de l'**empilement de containers** un peu avant l'entrée du village sur la route de Rolle.

Mme Anne-Laurence BERGER :

- i) cet éclairage s'active grâce à des détecteurs de mouvement. Des vérifications seront effectuées.

M. Philippe REYMOND :

- ii) A la suite d'un délai octroyé par la DGTL, cet office a prononcé une décision à l'attention du propriétaire, laquelle peut être contestée d'ici le 12 décembre 2025.

M. Serge KURSNER : s'inquiète de la perte de **fluidité du trafic au sein du village**. Il est choquant de constater que deux bus ne peuvent pas se croiser alors même que la Grand'Rue vient tout juste d'être refaite. De plus, l'arrêt de bus situé à proximité du carrefour du Prunier en direction de Saubraz ne permet même pas à un véhicule de passer en présence d'un bus. Il est regrettable que l'encaissement de subvention soit conditionné au respect de règles qui empêchent une circulation fluide du trafic.

M. Philippe REYMOND : ainsi que cela ressortait des plans joints aux préavis votés par le Conseil communal, les arrêts de bus répondent aux normes dites « d'arrêts bloquants ». Ce type d'aménagement est similaire aux autres arrêts de la ligne de bus. Il s'agit là de règles de sécurité qui concernent l'ensemble des usagers de la route.

M. Eric MARCHESE : remercie la Municipalité pour la **pose d'un trottoir au bout de la rue du Martinet** qui contribue à la sécurité des piétons.

M. Philippe REYMOND : confirme qu'il s'agit de travaux d'amélioration portés au budget 2025.

Mme Sophie DEBONNEVILLE : s'agissant de la **Vernette**, on peut constater que le site s'appelle alternativement la Vernette ou la Chomaz. Quelle est la bonne appellation ?

M. Philippe REYMOND : A l'origine, le lieu-dit s'appelle la Chomaz, les Vernettes.

M. Stéphane BOURGEOIS :

- i) a contrario de l'interpellation de M. JACQUIER qui constate un **éclairage nocturne au Marais III**, le parking situé devant la salle omnisports est quant à lui dépourvu d'éclairage à la tombée de la nuit ce qui est dangereux, considérant le trafic aux alentours de la salle et des terrains de foot.

- ii) est-ce que la Municipalité a déjà étudié l'opportunité de constituer une **commission d'urbanisme** lui permettant de s'adjoindre ses services et aussi de permettre au Conseil de ne pas se retrouver face à des projets définitifs et ficelés sans réelle voix au chapitre.

Mme Anne-Laurence BERGER :

- i) informe qu'il s'agit d'une panne d'éclairage. La société Romande énergie effectue actuellement un diagnostic quant à son origine.

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

- ii) confirme avoir également songé à une idée similaire, laquelle doit encore être discutée au sein de la Municipalité.

Mme Sophie DEBONNEVILLE : relève que l'**éclairage des terrains de foot** est souvent allumé le soir alors qu'il n'y a plus de matchs ou d'entraînements ?

Mme Anne-Laurence BERGER : explique que c'est au club de foot qu'incombe la responsabilité d'éteindre la lumière. Un rappel sera fait.



Mme Sophie CROISIER :

i) les **ateliers participatifs** se sont avérés intéressants et instructifs. L'état d'esprit des participants était, en revanche, plutôt décevant avec une difficulté, voire une réticence à se projeter dans le futur. A contrario, certaines idées ont émergé durant la soirée, comme par exemple celle d'affecter les futurs logements à l'emplacement de bâtiments communaux que l'on sait vétustes mais situés au cœur du village, comme le collège du Martinet ou la Grande Salle et d'utiliser la Place de la Vernette comme espace vert avec présence d'une grande salle multifonctions.

ii) à l'occasion de la Fête au village, était présent un stand destiné à **valoriser le terrain de basket** situé sur le site du collège du Marais. Est-ce que la Municipalité est au courant de cette démarche et entend-elle la soutenir ?

Mme Anne-Laurence BERGER :

ii) confirme que la Municipalité est informée de la démarche lancée par un groupe d'habitants de la commune afin de dynamiser ce terrain. Une demande a été faite auprès de l'architecte cantonal en charge des sports. Celui-ci a toutefois tempéré certains aspects du projet pour des questions de règlement d'aménagement. Les discussions sont en cours afin de pouvoir conserver au maximum les contours initiaux du projet. Les frais seront à la charge de la commune.

Mme Sophie DEBONNEVILLE : souhaite des informations complémentaires s'agissant du financement de la place du terrain de basket

M. le Syndic Philippe REZZONICO : l'architecte cantonal a attiré l'attention de la Municipalité sur le fait que l'aménagement de la place nécessitait une modification des infrastructures sportives extérieures afin de respecter les directives y relatives. Ces modifications sont ainsi à la charge de la commune.

M. Marcel GROSJEAN :

i) demande l'état d'avancement de deux chantiers majeurs, à savoir la **transformation de l'Hôtel de l'Union** et la réfection du chemin du **Mont-Bally** et la pose de la citerne.

ii) quelle solution a été trouvée pour les **locaux de la fanfare**

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

i) les travaux de transformation de l'Hôtel de l'Union sont en cours et rappelle que le bâtiment est désormais transféré au sein d'une société anonyme. Une visite du chantier est prévue prochainement.

S'agissant des travaux au Mont-Bally, la citerne est à présent enterrée et les travaux hydriques réalisés. La réfection du chemin est actuellement en cours.

ii) la situation actuelle demeure pour l'instant, faute de solution alternative.

M. Marcel GROSJEAN : en réponse à l'absence de solution alternative, il semblerait que la salle de travaux manuels du collège du Marais est désormais libre.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : la salle en question ne pourrait être utilisée que le soir et implique des contraintes logistiques en termes de stockage du matériel, raison pour laquelle cette solution n'apparaît pas viable.

M. Olivier SCHÄR : demande si le **chemin du Mont de Gimel**, parallèle à la route des Clavalles, actuellement en réfection, est destiné à être asphalté ou bétonné ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme que le chemin ne sera pas asphalté car il n'est pas permis de le faire dans cette zone.



Conseil communal de Gimel

Après le contre-appel, la Présidente lève la séance, il est 22h00.

La séance est suivie d'une présentation sur les nouvelles règles MCH2 réalisée par Mme Pascale DUCRET, boursière communale.

La Présidente

Le Secrétaire

Carolien Terink Hunziker

Florian Magnin